

SEANCE DU 13 décembre 2019

CONCESSIONS CIMETIERE – Tarifs 2020

CONCESSIONS SIMPLES :

- 15 ans.....	122.00 €
- 30 ans.....	233.00 €
- 50 ans.....	384.00 €

CONCESSIONS DOUBLES :

- 15 ans.....	248.00 €
- 30 ans.....	469.00 €
- 50 ans.....	768.00 €

CAVURNES :

- 15 ans.....	65.00 €
- 30 ans.....	131.00 €

COLOMBARIUM :

- 15 ans.....	357.00 €
- 30 ans.....	714.00 €

JARDIN DU SOUVENIR :

Les plaques à déposer sur la colonne de mémoire, à faire graver par les familles, seront vendues au prix de 25 € TTC.

LOCATION SALLE POLYVALENTE – Tarifs 2020

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
• 1 salle	97.00 €	160.00 €
• 2 salles	171.00 €	287.00 €
• 3 salles	241.00 €	400.00 €
• cuisine	45.00 €	70.00 €
• bar	38.00 €	56.00 €
• vaisselle		0.77 €
• verre (l'unité)		0.10 €

LOCATION EN SEMAINE : sauf samedis, dimanches et jours fériés :

* 80 % du prix normal

VIN D'HONNEUR : * 50 % du tarif à l'exception du prix des verres

REUNIONS ET LOCATIONS DIVERSES : Forfait 21 € + 6.00 € par heure

CAUTION * 300 € à la remise des clés

ACOMPTE * 100% du prix de location de la salle (encaissement à la réservation)

En cas de désistement, l'acompte sera restitué. Toutefois, dans la période de deux mois précédant la location, le remboursement n'interviendra qu'en cas de force majeure (à justifier).

LOCATION SUR 2 JOURS et PLUS

* 50 % du tarif normal à partir du 2^{ème} jour

Les associations communales bénéficieront, à titre gratuit, de deux locations au maximum par an.

Tout petit ustensile manquant ou cassé sera facturé 1.85 € et tout objet plus important à sa juste valeur suivant barème fournisseur.

Par ailleurs, si la vaisselle n'est pas rendue dans un état de propreté impeccable, une caution spécifique « vaisselle sale » sera facturée à raison de :

- ❖ moins de 100 couverts..... 30 €
- ❖ plus de 100 couverts..... 60 €

De même, si la salle est rendue dans un état de salissure exagérée, la commune se réserve le droit de facturer, au prix horaire du personnel communal concerné, les heures supplémentaires effectuées pour remise en état.

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans la salle

A.O.F. du Nord-Sarthe

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de renouveler l'adhésion à l'AOF du Nord-Sarthe pour l'année 2020, au prix de 60.00 €
- d'acquiescer un encart dans la plaquette des manifestations 2020 pour un montant de 150 €.

PERSONNEL – Augmentation temps de travail

Suite aux nouvelles modalités d'organisation à la cantine scolaire liées à la préparation et à la fourniture des repas par la SODEXO depuis la rentrée de septembre 2019, le conseil municipal décide de modifier le temps de travail de l'agent concerné à compter du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- le temps de travail est porté de 33 h 45 mn (33.75/35) à **34 h 30 mn (34.50/35)**

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Révision

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de verser une participation mensuelle pour un poste de travail à temps complet d'un montant de 8 € (somme à proratiser au temps de travail), à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Cette participation n'a jamais été revue depuis.

Toutefois, les cotisations augmentant chaque année, Monsieur le Maire propose la révision de cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- de réviser la participation à la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2020,
- de porter le montant de la participation mensuelle pour un poste de travail à temps complet à 20 € bruts (somme à proratiser au temps de travail), à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service en 2018

En vertu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son Conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

L'annexe de ce décret fixe les indicateurs techniques et financiers que ce rapport doit contenir.

Il est indiqué que ce rapport annuel doit être :

- ◆ présenté au Conseil de Communauté au plus tard dans les 6 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présenté aux Conseils Municipaux,
- ◆ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Dans ce cadre, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2018, tel que présenté.

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON – Modification des compétences

Afin de rendre les statuts de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) plus lisibles, sur proposition de Monsieur le Président, par délibération du 17 octobre 2019, le Conseil Communautaire a validé :

1/ les précisions apportées aux compétences suivantes :

- 7° Eau (y compris eaux pluviales), assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères; création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- 16° Petite enfance : gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants, relais d'assistantes maternelles,
- 17° Enfance, jeunesse : coordination et pilotage des politiques enfance jeunesse, financement des accueils collectifs des mineurs reconnus d'intérêt communautaire, médiation, enseignement supérieur, mission locale,
- 25° Personnes âgées : gestion de l'EPHAD Charles AVELINE, service de portage de repas à domicile.

2/ la suppression des compétences suivantes :

- 20° Aménagement de la rivière de la Sarthe (intégré dans la compétence obligatoire 8 bis° GEMAPI),
- 25° Service de portage de repas à domicile (regroupement dans la compétence facultative 25° Personnes âgées),
- 26° Prise en charge du contingent d'aide sociale (les participations au titre du contingent d'aide sociale ont été supprimées en 2000),
- 27° Gestion de la maison de retraite Charles Aveline par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (Regroupement sous la compétence facultative 25° Personnes âgées),
- 28° Formation : participation au centre de formation des apprentis (dissolution du syndicat mixte),

Monsieur le Maire précise que ces changements doivent être décidés par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.* »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des compétences, telle que proposée ci-dessus.

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON – Rapport d'activité des services – ex 2018

Un exemplaire du rapport d'activité de la Communauté Urbaine d'Alençon pour l'exercice 2018 ayant été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire sollicite les observations sur ce document.

Aucune observation particulière n'a été formulée.

DEROGATIONS SCOLAIRES ANNEE 2019-2020 – Participation financière de la commune

Par courrier du 8 octobre 2019, Monsieur le Maire de SAINT PATERNE – LE CHEVAIN nous a adressé la liste des enfants scolarisés dans sa commune et pour lesquels il sollicite une participation financière. Un enfant est concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de la commune pour 1 enfant en section maternelle, soit pour une somme: 344.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

-informe de la demande faite par M. LOUIS Jérôme en vue de l'extension de la classe SCAN où se déroule l'activité de l'Olympique Boxing Club 72. L'association regroupe une quarantaine de membres. Il explique qu'il est possible d'ajouter un module préfabriqué à celui existant. L'idée de mettre la chapelle à disposition est avancée, mais l'installation électrique n'est pas aux normes. Dans un premier temps, la recherche d'un bâtiment préfabriqué d'occasion va être engagée.

- informe de sa rencontre avec M. Damien PICHEREAU, député, et un groupe de la mutuelle des Cheminots dans le cadre du projet de la Maison de Retraite. L'ARS maintenant son autorisation pour 66 lits, il sera très difficile d'équilibrer le budget dans ces conditions. L'association de la mutuelle des Cheminots propose la construction de 30 logements adaptés aux personnes âgées. Une option qui permettrait le maintien de la Maison de Retraite à Champfleury et la reprise du personnel en place. La gestion reviendrait alors à l'association de la mutuelle des Cheminots. Une nouvelle rencontre avec un investisseur est prévue en janvier. Orne Habitat est toujours en lice, mais l'équilibre financier est difficile à trouver avec une structure de 66 lits.

-souligne que des actes de vandalisme sont régulièrement constatés sur la commune, et notamment dernièrement deux panneaux pliés rue du Pont et un autre rue du Stade.

- informe que, concernant la maison de Mme DENIS, des devis d'artisans sont en attente de réception, mais que ce dossier devrait être prochainement bouclé et permettre le démarrage des travaux.

- informe qu'une entreprise de la commune souhaite faire un don en faveur des enfants de l'école. Ni l'association des parents d'élèves ni la coopérative scolaire n'étant habilitées à délivrer l'attestation fiscale correspondante, c'est la commune qui va encaisser les fonds et les redistribuer aux enfants.

Madame ROUSSEL transmet la remarque d'un habitant du bas de la rue des Vignes quant au fossé plein. Les travaux correspondants sont prévus en 2020.